

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Envoyé en préfecture le 20/10/2023
Reçu en préfecture le 20/10/2023
Publié le 23 OCT. 2023
ID : 074-200011773-20231019-CC_2023_0137-DE

OBJET :

ACTUALISATION DE
L'AUTORISATION DE
PROGRAMME ET DE
CREDITS DE PAIEMENT
(APCP) AIDES A LA
PIERRE - PARC PUBLIC

N° CC_2023_0137

Séance du : mercredi 18 octobre 2023

Convocation du : 11 octobre 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Robert BURGNIARD, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI

Représentés :

Ines AYEYB par Louiza LOUNIS, Maryline BOUCHÉ par Mylène SAILLET RAPHOZ, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Danielle COTTET par Gabriel DOUBLET, Michel COLLOT par Jean-Pierre BELMAS, Nadine JACQUIER par Marie-Jeanne MILLERET, Julien BEAUCHOT par Sophie VILLARI

Excusés :

François LIERMIER, Michel BOUCHER, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Chadia LIMAM, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Daniel DE CHIARA

Par délibération n°C-2019-0037, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglomération a approuvé le programme d'Aides à la Pierre du parc public.

L'actualisation prévoit une nouvelle répartition des crédits de paiements :

Année	Voté précédemment	BS 2023 Nouvelle proposition	Variations
2019 - 2022	2 553 000,00 €	2 553 000,00 €	0,00 €
2023	900 000,00 €	1 126 500,00 €	226 500,00 €
2024	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	0,00 €
2025	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	0,00 €
2026	1 920 875,00 €	1 694 375,00 €	-226 500,00 €

TOTAL APCP	8 373 875,00 €	8 373 875,00 €	0,00 €
Restes à réaliser 2018	1 588 125,00 €	1 588 125,00 €	0,00 €
TOTAL	9 962 000,00 €	9 962 000,00 €	0,00 €

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
 A l'unanimité,
 DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des crédits de paiements afférents dans les conditions prévues dans le tableau détaillé joint en annexe.

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Julie MARAUX
 Date de signature : 19/10/2023
 Qualité : Agglo - DGS

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
 Date de signature : 19/10/2023
 Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Aides à la Pierre - PLH - Actualisation BS 2023

Envoyé en préfecture le 20/10/2023
Reçu en préfecture le 20/10/2023
Publié le 23 OCT. 2023
ID : 074-20001773-20231019-CC_2023_0137-DE

APCP 2019-2
Opération 913

Intervention de l'habitat Aides à la pierre	Montant total du programme	Région Auvergne-Rhône-Alpes		2023		2024		2025		2026		Total
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	
Plan local de l'habitat Aides à la pierre - Parc Public	8 373 875,00 €	30%	2 553 000,00 €	13%	1 126 500,00 €	18%	1 500 000,00 €	18%	1 500 000,00 €	20%	1 694 375,00 €	8 373 875,00 €
Total sur opération 913	8 373 875,00 €	30%	2 553 000,00 €	13%	1 126 500,00 €	18%	1 500 000,00 €	18%	1 500 000,00 €	20%	1 694 375,00 €	8 373 875,00 €
Restes à réaliser 2018 (hors code opération)	1 588 125,00 €	100%	1 588 125,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100%	1 588 125,00 €	1 588 125,00 €
Total	9 962 000,00 €	42%	4 141 125,00 €	11%	1 126 500,00 €	15%	1 500 000,00 €	15%	1 500 000,00 €	17%	1 694 375,00 €	9 962 000,00 €